



République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 MAI 2026

Convocation en date du : 19/05/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mr MONTEL Jonas, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, RICOU Yannic, ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par ROUIT Sebastien
Mme GARCIN Audrey, représentée par M. MONTEL JONAS
Mme GERVAIS Marie-Françoise, représentée par M. LADOUS Guillaume
Mr HAUWILLER Julien, représenté par M. RICOU Yannic
Mme REBOUL Fanny, représentée par Mme BONVOISIN Amandine

Secrétaire de séance : Jonas MONTEL

2026.065 Création de postes saisonniers aux services techniques pour la saison d'été 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les dispositions des années précédentes en recrutant des agents saisonniers pour renforcer l'équipe des services techniques pendant la saison d'été 2026.

Ces recrutements sont de deux ordres :

- des agents saisonniers pour une durée minimale de trois mois,
- et des contrats plus courts plutôt attribués à des jeunes comme première expérience d'emploi.

Le rapport du Maire entendu,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **DECIDE** la création de **5 postes** d'adjoints techniques territoriaux contractuels à temps complet pour la saison d'été, dont les dates exactes seront définies en fonction des nécessités de service, entre 1^{er} juin 2026 et le 30 septembre 2026 ;
- **DECIDE** la création de **4 postes** d'adjoints techniques territoriaux contractuels à temps complet dont la durée des contrats sera fixée en fonction du nombre de candidat et dont les dates exactes seront définies en fonction des nécessités de service, entre le 1^{er} juillet 2026 et le 31 août 2026 ;

- **DIT** que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'indice minimum de traitement de la fonction publique ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats correspondants ;
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

**Le Maire,
Sébastien ROUIT**

